



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 94798

Texte de la question

Alertée par un employeur de sa circonscription, Mme Cécile Dumoulin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les augmentations des cotisations forfaitaires pour la médecine du travail dans les Yvelines. Ce tarif, actuellement de 90 euros pour une visite tous les deux ans, est en très forte progression par rapport aux tarifs en vigueur ces dernières années pour des visites annuelles, même si la médecine du travail propose désormais des services supplémentaires. Une telle augmentation de la cotisation obligatoire constitue une charge particulièrement importante, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Elle lui demande de lui indiquer ce qui justifie une augmentation aussi conséquente et les mesures qu'il entend prendre pour éviter que ces cotisations ne constituent une charge trop importante pour les petites et moyennes entreprises qui pourraient être tentées de se mettre dans l'illégalité en ne payant pas les cotisations exigées.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Dumoulin](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94798

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13173

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)